



# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU MERCREDI 08 JANVIER 2020 À 18 H 30

**Présents :** Yoann GRALL (Maire), Marie ARNAUD, Emmanuel CHARRIER, Sophie DE VOGÜÉ, Dominique DURANCE, Fleur LARRICHIE, Marie-Paule MARTINEAU, Marie-France NAULEAU, Marie-Anne PERRAUDEAU, Jean-Pierre ROBIN, Benjamin ROBINEAU, Serge SELLIER, Nicolas SPRUNG, Karine VANHECKE

**Représentés :** Jacques CLAVIER (*Marie-Anne PERRAUDEAU*)  
Louise MATHÉ (*Sophie DE VOGÜÉ*)  
Samuel TARIOT (*Yoann GRALL*)

**Absents excusés :** Éric DELGHUST, Mathieu MARTIN

**Secrétaire :** Fleur LARRICHIE



Les convocations à cette réunion ont été adressées à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux le 02 janvier 2020.

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité.



Mme Fleur LARRICHIE a été désignée secrétaire de séance.



Monsieur le Maire souhaite ses meilleurs vœux, de santé et de réussite, pour l'année 2020 aux membres présents.

## **SOMMAIRE**

---

<b>A)</b>	<b><i>FINANCES</i></b> .....	<b>3</b>
<b>A1)</b>	<b>Budget général : DM n° 2</b> .....	<b>3</b>
<b>B)</b>	<b><i>INTERCOMMUNALITE</i></b> .....	<b>3</b>
<b>B1)</b>	<b>Convention de prêt pour un « broyeur de végétaux »</b> .....	<b>3</b>
<b>C)</b>	<b><i>DECISIONS MUNICIPALES</i></b> .....	<b>4</b>
<b>D)</b>	<b><i>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</i></b> .....	<b>4</b>
<b>D1)</b>	<b>Recensement de la population – populations légales</b> .....	<b>4</b>

## A) FINANCES

### A1) Budget général : DM n° 2

Il vous est proposé de prendre une décision modificative n° 2 pour permettre le paiement des factures liées au chapitre 011 « charges à caractère général ».

Désignation		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2111	Terrains nus	-75 000,00 €			
021	Virement de la section de fonctionnement		-75 000,00 €		
023	Virement section d'investissement			-75 000,00 €	
615231	Entretien et réparations voiries			75 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1° ADOPTE la décision modificative n° 2 du budget général.

2° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**VOTE : 15 voix « pour » et 2 abstentions**

## B) INTERCOMMUNALITE

### B1) Convention de prêt pour un « broyeur de végétaux »

La Communauté de Communes Challans Gois Communauté met à disposition pour les communes qui le souhaitent un broyeur de végétaux.

A cet effet, il nous est proposé de valider le projet de convention, d'une durée de validité d'un an à compter de la date de la signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1° VALIDE la convention pour le prêt d'un broyeur de végétaux que Challans Gois Communauté met à disposition aux communes sur le territoire de la Communauté de Communes.

2° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

↳ Avis du Conseil Municipal :

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **C) DECISIONS MUNICIPALES**

Par délibération du 10 juillet 2017, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal est informé en conséquence des marchés et avenants passés dans le cadre de cette délégation.

Il s'agit d'une simple information. Le Conseil Municipal n'a pas à voter.

DCM 2020-01-001 08-01-2020	Achat de rideaux pour la salle des Cigognes auprès de SONOSTAR de Saint Gilles Croix de Vie (85) pour 780 € HT
DCM 2020-01-002 08-01-2020	Convention pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie signée avec EAUDECI de Brem sur Mer (85) pour l'année 2020 d'un montant de 2 728,35 € HT

## **D) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **D1) Recensement de la population – populations légales**

Nous avons reçu de l'INSEE les populations légales au 01/01/2017 en vigueur à compter du 01/01/2020 :

Population municipale	:	2 001
Population comptée à part	:	34
Population totale	:	2 035



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.